

Publié le 10/07/2026



2026/028

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508

84908 AVIGNON CEDEX 9

Tél : 04 32 44 89 30

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 9 juillet 2026

N° 26/21

L'an deux mille vingt-six et le neuf juillet à dix heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François LOVISOLO

OBJET :

Modification de la composition
du collège employeur du CST

Etaient présents : Monsieur Jean-François LOVISOLO, Madame Laurence CHABAUD-GEVA, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Madame Dominique ANCEY, Monsieur André AIELLO, Monsieur Hervé FLAUGERE, Madame Sonia HAQUET, Monsieur Joël GUIN, Madame Charlotte CARBONNEL, Monsieur Vincent FAURE (suppléant Monsieur Julien MERLE), Madame Sonia HAQUET, Monsieur Max RASPAIL, Monsieur Ghislain ROUX, Monsieur Christophe REYNIER – DUVAL, Madame Marie-Thérèse NEMROD – BONNAL, Monsieur Gilles RIPERT, Madame Martine DURIEU, Monsieur Alain FERETTI, Monsieur Frédéric ROUET.

Etait absente : Madame Dominique PLANCHER et sa suppléante Madame Nathalie LEBOUÇ.

Etaient représentés : Monsieur Pierre GONZALVEZ a donné procuration à Monsieur Jean-François LOVISOLO pour le représenter et voter en son nom, Madame VAUX – CLEMENT a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre LARGUIER pour la représenter et voter en son nom, Monsieur Nicolas PAGET a donné procuration à Monsieur RASPAIL pour le représenter et voter en son nom.

Monsieur le Président indique que, conformément à l'article L.251-7 du Code général de la fonction publique, un Comité Social Territorial (CST) et une Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) sont placés auprès du Centre de gestion de la FPT de Vaucluse pour les collectivités et établissements publics locaux affiliés de moins de 50 agents. Ces instances sont présidées par le Président du Centre de gestion et comprennent des représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux et des représentants du personnel.

Conformément à l'article R.252-31 du Code général de la fonction publique, les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics au sein du CST placé auprès des centres de gestion sont désignés par le président du centre de gestion parmi :

1° Les élus issus des collectivités et des établissements employant moins de cinquante agents affiliés au centre de gestion, après avis des membres du conseil d'administration du centre issus de ces collectivités et établissements ;

2° Les agents des collectivités et établissements mentionnés au 1° ou les agents du centre de gestion.

Suite au renouvellement du Conseil d'administration du CDG 84, de nouveaux représentants des collectivités territoriales et des établissements publics doivent être désignés au sein du Comité

Social Territorial, conformément à la délibération n°22/11 du 16 mars 2022 du Conseil d'administration du CDG 84 fixant le nombre de représentants au sein du CST placé auprès du CDG 84 à **7 représentants titulaires**.

Conformément à l'article R.252-41 du Code général de la fonction publique, le nombre de représentants titulaires de la F3SCT est le même que celui du CST, soit 7 représentants titulaires.

Dans le cadre des élections professionnelles prévues le 10 décembre 2026, un recensement des effectifs au 1^{er} janvier 2026 a été effectué auprès des collectivités territoriales et établissements publics de moins de cinquante agents affiliés au Centre de gestion. 1858 agents relèvent du CST placé auprès du CDG 84 (délibération n°26/07 du 19 février 2026).

Par délibérations n°26/04 et n°26/05 du 19 février 2026, le Conseil d'administration du CDG 84 a acté le maintien de **7 représentants titulaires** au sein du CST, ainsi que le maintien du paritarisme entre les deux collèges.

Les membres du Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

PRENNENT ACTE du nombre de représentants des collectivités territoriales ou établissements publics devant siéger au sein du Comité Social Territorial placé auprès du CDG 84,

DÉCIDENT à l'unanimité de procéder aux désignations suivantes pour les instances actuelles et celles issues des prochaines élections professionnelles :

TITULAIRES

M. Jean-François LOVISOLO
Mme Dominique ANCEY
Mme Laurence CHABAUD-GEVA
M. Hervé FLAUGERE
M. Julien MERLE
Mme Dominique PLANCHER
M. Christophe REYNIER-DUVAL

SUPPLEANTS

M. Jean-Pierre LARGUIER
M. Ghislain ROUX
Mme Fabienne KLEIN-DONATI
Mme Florence BERTRAND
M. André AIELLO
Mme Nathalie LEBOUC
M. Mariel MARTIN

Pour extrait conforme,

Le Président


Jean-François LOVISOLO